conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **ARALDITE® 2051 RESIN**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.03.2024 1.2 11.09.2025 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® 2051 RESIN

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

: C2R5-V02E-T00Q-RHF4

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Adhésifs

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse : Grijpenlaan 18

3300 Tienen Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41 Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

: Global Product EHS AdMat@huntsman.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333

Australia: +91 22 42 87 5333 Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **ARALDITE® 2051 RESIN**

Version Date de révision: 1.2 11.09.2025

Numéro de la FDS: 400000011295

Date de dernière parution: 14.03.2024 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et

de graves lésions des yeux.

H318: Provoque de graves lésions des yeux. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

## Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

> H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de

> > graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée. H317 Peut irriter les voies respiratoires. H335

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Prévention: Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

> chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Porter des gants de protection/ des vêtements de P280

protection/ un équipement de protection des yeux/

du visage/ une protection auditive.

### Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA

> PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à

l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter

> la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/ un médecin.

**EN CAS DE CONTACT AVEC** P305 + P351 + P338 + P310

LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **ARALDITE® 2051 RESIN**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.03.2024 1.2 11.09.2025 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

méthacrylate de méthyle acide méthacrylique

Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

### Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concent
	NoCE		ration
	NoIndex		(% w/w)
	Numéro d'enregistrement		(70 00)
méthacrylate de méthyle	80-62-6	Flam. Liq. 2; H225	>= 50 -
	201-297-1	Skin Irrit. 2; H315	< 70
	607-035-00-6	Skin Sens. 1; H317	
	01-2119452498-28	STOT SE 3; H335	
		(Système respiratoire)	
acide méthacrylique	79-41-4	Acute Tox. 4; H302	>= 5 - <
	201-204-4	Acute Tox. 4; H332	10
	607-088-00-5	Acute Tox. 3; H311	
	01-2119463884-26	Skin Corr. 1A; H314	
		Eye Dam. 1; H318	
		STOT SE 3; H335	
		(Système respiratoire)	
		Limite de concentration	
		spécifique	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **ARALDITE® 2051 RESIN**

Version Date de révision: 1.2 11.09.2025

Numéro de la FDS: 400000011295

Date de dernière parution: 14.03.2024 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

		Date d'impression 29.	10.2025
		STOT SE 3; H335 >= 1 % Eye Dam. 1; H318 3 - < 10 % Eye Irrit. 2A; H319 1 - < 3 % Acute Tox. 3; H311 >= 25 % Acute Tox. 4; H312 10 - < 25 % Skin Irrit. 2; H315 1 - < 10 % Skin Corr. 1A; H314 10 - < 25 %	
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0 204-881-4 01-2119555270-46	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 1 - < 2,5
Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate hydroperoxyde de α, α-diméthylbenzyle	52628-03-2 258-053-2 01-2119980575-25 80-15-9 201-254-7 617-002-00-8 01-2119475796-19	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317 Org. Perox. E; H242 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 2; H411  Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1B; H314 >= 10 % Skin Irrit. 2; H315 3 - < 10 % Eye Dam. 1; H318 3 - < 10 % Eye Irrit. 2; H319 1 - < 3 % STOT SE 3; H335 >= 1 %  Estimation de la toxicité aiguë	>= 1 - < 3 >= 0,25 - < 1

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **ARALDITE® 2051 RESIN**

Version Date de révision: 1.2 11.09.2025

Numéro de la FDS: 400000011295

Date de dernière parution: 14.03.2024 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

Toxicité aiguë par voie
orale:
382 mg/kg

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque

individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets

corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui

quérissent lentement et difficilement.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent

provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **ARALDITE® 2051 RESIN**

Version Date de révision: 1.2 11.09.2025

Numéro de la FDS: 400000011295

Date de dernière parution: 14.03.2024 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques Peut provoquer une allergie cutanée.

> Provoque de graves lésions des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Provoque de graves brûlures.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction

appropriés

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de carbone Oxvdes de soufre

Chlorure d'hydrogène Hydrogen sulfide

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la Information supplémentaire

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes

fermées.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **ARALDITE® 2051 RESIN**

Version Date de révision: 1.2 11.09.2025

Numéro de la FDS: 400000011295

Date de dernière parution: 14.03.2024 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate. Éloigner toute source d'ignition.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones basses.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la : Éviter que le produit arrive dans les égouts.

protection de l'environnement Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau

absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales /

nationales (voir chapitre 13).

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une

sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané,

avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **ARALDITE® 2051 RESIN**

Version Date 1.2 11.0

Date de révision: 11.09.2025

Numéro de la FDS: 400000011295

Date de dernière parution: 14.03.2024 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

pression.

Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les

décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues,

des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage :

en commun

Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la

section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Température de stockage

recommandée

Stable dans des conditions normales.

2 - 8 °C

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base
		(Type		
		d'exposition)		
méthacrylate de	80-62-6	TWA	50 ppm	2009/161/EU
méthyle				
	Information su	ipplémentaire: Indica	atif	
		STEL	100 ppm	2009/161/EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME	50 ppm	FR VLE
			205 mg/m3	
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **ARALDITE® 2051 RESIN**

Version Date de révision: 1.2 11.09.2025

Numéro de la FDS: 400000011295

Date de dernière parution: 14.03.2024 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

		VLCT (VLE)	100 ppm 410 mg/m3	FR VLE
	Information su	ıpplémentaire: Valeι	ırs limites réglementaires cor	ntraignantes
acide méthacrylique	79-41-4	VME	20 ppm 70 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)			
2,6-di-tert-butyl-p- crésol	128-37-0	VME	10 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)			

## Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,6-di-tert-butyl-p- crésol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,5 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,86 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour
Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	7,04 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,74 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
acide méthacrylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	29,6 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	88 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,3 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets locaux	6,55 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,55 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

•	, ,	•
Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Eau douce	0,199 μg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,02 μg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	0,17 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **ARALDITE® 2051 RESIN**

Version Date de révision: 1.2 11.09.2025

Numéro de la FDS: 400000011295

Date de dernière parution: 14.03.2024 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,0996 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,00996 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,04769 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Oral(e)	8,33 mg/kg
Acide 2-propènoïque, méthyl-2,	Eau douce	0,068 mg/l
ester d'hydroxy-2 éthyle,		
phosphate		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,007 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	0,546 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,481 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,048 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,056 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
acide méthacrylique	Eau douce	0,82 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,82 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,82 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	1,2 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

visage Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : Gants 4H(R)
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : 0,08 mm

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 60 min Épaisseur du gant : 0,6 mm

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **ARALDITE® 2051 RESIN**

Version 1.2

Date de révision: 11.09.2025

Numéro de la FDS: 400000011295

Date de dernière parution: 14.03.2024 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : > 30 min Épaisseur du gant : 0,7 mm

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre

signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

temps de contact).

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

374 qui en dérive.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de

travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs

organiques (A-P)

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Forme : pâte

Couleur : blanc cassé

Odeur : d'acide méthacrylique

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion/point de

congélation
Point d'ébullition

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité,

supérieure / Limite

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## ARALDITE® 2051 RESIN

Version 1.2

Date de révision: 11.09.2025

Numéro de la FDS: 400000011295

Date de dernière parution: 14.03.2024 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

d'inflammabilité supérieure

: 10 °C Point d'éclair

Méthode: Evalué(e)

Température d'auto-

inflammation Température de

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

décomposition

pΗ : La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

Viscosité

Viscosité, dynamique : 40 - 70 Pas

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : 1,02 - 1,05 g/cm3

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Caractéristiques de la

particule

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

#### 9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Aucun(e) à notre connaissance.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **ARALDITE® 2051 RESIN**

Version Date de révision: 1.2 11.09.2025

Numéro de la FDS: 400000011295

Date de dernière parution: 14.03.2024 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

### **Composants:**

méthacrylate de méthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 7 900 - 9 400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 29.8 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.2.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin, mâle): > 5 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

acide méthacrylique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1 320 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 7,1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une inhalation de courte durée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **ARALDITE® 2051 RESIN**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.03.2024 11.09.2025 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): 500 - 1 000 mg/kg

BPL: non

Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un

contact cutané unique.

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 6 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

BPL: oui

Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après

une seule ingestion.

hydroperoxyde de α, α-diméthylbenzyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 382 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 382 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une

inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après un contact cutané unique.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Produit:

Méthode : OCDE ligne directrice 431 Résultat : Provoque des brûlures.

BPL : oui

**Composants:** 

méthacrylate de méthyle:

Espèce : Lapin

Méthode : OPPTS 870.2500 Résultat : Irritation de la peau

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **ARALDITE® 2051 RESIN**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.03.2024 1.2 11.09.2025 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

acide méthacrylique:

Espèce : Lapin

Evaluation : Provoque de graves brûlures. Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

BPL : oui

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 4 h

Evaluation : Provoque des brûlures.

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Provoque des brûlures.

BPL : oui

hydroperoxyde de  $\alpha$ ,  $\alpha$ -diméthylbenzyle:

Résultat : Provoque des brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

**Composants:** 

acide méthacrylique:

Espèce : Lapin

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.

Méthode : Test de Draize

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

BPL : non

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation des yeux
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Résultat : Corrosif

hydroperoxyde de  $\alpha$ ,  $\alpha$ -diméthylbenzyle:

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves. Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **ARALDITE® 2051 RESIN**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.03.2024 1.2 11.09.2025 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

### méthacrylate de méthyle:

Voies d'exposition : Peau Espèce : Souris

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### acide méthacrylique:

Type de Test : Test de Buehler

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

### 2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Voies d'exposition : Peau Espèce : Humain

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Type de Test : (LLNA) Essai des ganglions lymphatiques locaux

Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

BPL : oui

### Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

### méthacrylate de méthyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test

d'Ames)

Système d'essais: Salmonella typhimurium Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

#### acide méthacrylique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **ARALDITE® 2051 RESIN**

Version 1.2

Date de révision: 11.09.2025

Numéro de la FDS:

400000011295

Date de dernière parution: 14.03.2024 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type de Test: test in vivo

Espèce: Rat (mâle)

Type de cellule: Somatique Voie d'application: Inhalation Durée d'exposition: 2 h

Dose: 0.4, 1.6, 2.8 and 4 mg/L Méthode: OCDE ligne directrice 475

Résultat: N'est pas classé en raison de données non

concluantes. BPL: non

Type de Test: essai de létalité dominante

Espèce: Souris (mâle) Voie d'application: Inhalation Durée d'exposition: 6 h

Dose: 0.405, 4.05 and 36.45 mg/L Méthode: OCDE ligne directrice 478

Résultat: négatif

BPL: non

#### 2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Voie d'application: Injection intrapéritonéale Génotoxicité in vivo

Dose: 75 mg/kg Résultat: négatif

Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 9 Months

Dose: ca 750 mg/kg Résultat: négatif

## Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test de Ames

> Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## ARALDITE® 2051 RESIN

Version 1.2

Date de révision: 11.09.2025

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 14.03.2024 400000011295 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

BPL: oui

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

BPL: oui

### Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

#### méthacrylate de méthyle:

Rat, mâle et femelle Espèce

Voie d'application Oral(e) Durée d'exposition : 2 années Dose 6, 60, 2000 ppm Fréquence du traitement once quotidien NOAEL 90,3 mg/kg p.c./jour

Résultat négatif

acide méthacrylique:

Espèce Rat, mâle et femelle Voie d'application Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition 102 weeks Fréquence du traitement 5 jours / semaine

NOAEL >= 2,05 Poids corporel mg / kg Méthode OCDE ligne directrice 451

Espèce Souris, mâle et femelle Voie d'application Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition 102 weeks

ca. 2.05 and 4.1 mg/L Dose Fréquence du traitement 5 jours / semaine LOAEL env. 2,05 mg/l

Méthode OCDE ligne directrice 451

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce Rat, mâle et femelle

Voie d'application Oral(e)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **ARALDITE® 2051 RESIN**

Version Date de révision: 1.2 11.09.2025

Numéro de la FDS: 400000011295

Date de dernière parution: 14.03.2024 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

Résultat : négatif

## Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

#### méthacrylate de méthyle:

Incidences sur le

: Espèce: Rat

développement du fœtus

Voie d'application: Inhalation Dose: 99, 304, 1178 ppm

Tératogénicité: NOAEC F1: 8 300 mg/m³

Toxicité embryo-fœtale.: NOAEC F1: 8 300 mg/m3

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

#### acide méthacrylique:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 0, 50, 150, 450 mg/kg/day

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 50 Poids corporel

mg / kg

Fertilité: NOAEL F1: 400 Poids corporel mg / kg

Symptômes: Perte de poids corporel Méthode: OCDE ligne directrice 416

BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Inhalation Dose: 0, 50, 100, 200 or 300 ppm Durée d'un traitement unique: 14 d

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine Toxicité maternelle générale: NOAEL: 200 ppm Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 300 ppm

Toxicité embryo-fœtale.: NOAEC F1: 300 ppm

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Type de Test: Prénatal

Espèce: Lapin, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 50, 150, 450 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 23 d

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL F1: 450 Poids

corporel mg / kg

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **ARALDITE® 2051 RESIN**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.03.2024 1.2 11.09.2025 Date de la première version publiée:

22 00 0004

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 25/100/500 mg/kg bw/day

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 100 Poids

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 25 Poids

corporel mg / kg Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus Type de Test: Prénatal Espèce: Souris, femelle Voie d'application: Oral(e)

Durée d'un traitement unique: 7 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 240 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 800 Poids corporel

mg / kg

Organes cibles: rate, Reins

Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Incidences sur le : Type de Test: Prénatal

développement du fœtus Espèce: Rat, femelles

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 100/300/1000 mg/kg bw/day

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOEL: 1 000 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

## Composants:

### méthacrylate de méthyle:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Voies respiratoires

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

acide méthacrylique:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Voies respiratoires

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie

3 avec irritation des voies respiratoires.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **ARALDITE® 2051 RESIN**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.03.2024 1.2 11.09.2025 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

## hydroperoxyde de α, α-diméthylbenzyle:

Voies d'exposition : Inhalation Organes cibles : Poumons

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie

2.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

#### méthacrylate de méthyle:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 124,1 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (eau potable)

Durée d'exposition : 2 years Nombre d'expositions : daily

Dose : 6, 60, 2000 ppm

#### acide méthacrylique:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOEC : 352 - 1232 mg/m3 Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Atmosphère de test : vapeur Durée d'exposition : 90 d Nombre d'expositions : 6 h

Dose : 70/352/1232 mg/m3

Période d'observation : 5 days/week

ultérieure

Méthode : OCDE ligne directrice 413

BPL : oui

### 2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce : Cochon, mâle et femelle

NOAEL : >= 61 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition : daily

Méthode : Toxicité chronique

### Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEL : 100 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (gavage)

Durée d'exposition : 28 d Nombre d'expositions : 7 days/week

Dose : 0, 100, 300, or 1000 MKD Méthode : OCDE ligne directrice 407

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **ARALDITE® 2051 RESIN**

Version Date de révision: 1.2 11.09.2025

Numéro de la FDS: 400000011295

Date de dernière parution: 14.03.2024 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

BPL oui

Organes cibles Reins, Estomac

### Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

### Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

#### Effets neurologiques

Donnée non disponible

#### Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### Composants:

#### méthacrylate de méthyle:

Toxicité pour les poissons CL50: 191 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 79 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Méthode: Poisson, essai de toxicité aux premiers stades de la

vie

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50: 69 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50: > 110 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEC: 37 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 211

#### acide méthacrylique:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **ARALDITE® 2051 RESIN**

Version Date de révision: 1.2 11.09.2025

Numéro de la FDS: 400000011295

Date de dernière parution: 14.03.2024 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 85 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA OTS 797.1400

BPL: oui

Remarques: Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 130 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en dynamique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA OTS 797.1300

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 45 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 8,2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes

CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

270 mg/l

Durée d'exposition: 16,5 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: DIN 38 412 Part 8

BPL: oui

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC: 10 mg/l

Durée d'exposition: 35 d

Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre)

Type de Test: Essai en dynamique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 210

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

NOEC: 53 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## ARALDITE® 2051 RESIN

Version Date de révision: 1.2 11.09.2025

Numéro de la FDS: 400000011295

Date de dernière parution: 14.03.2024 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

aquatiques (Toxicité

chronique)

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Type de Test: Essai en dynamique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: oui

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Poisson): 0,199 mg/l Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Eau douce

Méthode: QSAR

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,48 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >

0,24 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,24

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

Toxicité pour les

1 :

: CE50r (boue activée): 1,7 mg/l microorganismes Durée d'exposition: 24 h

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,053 mg/l

Durée d'exposition: 30 d

Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 210

NOEC: >= 23.8 mg/lDurée d'exposition: 70 d

Espèce: Poisson

Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et : CE50: 0,096 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## ARALDITE® 2051 RESIN

Version 1.2

Date de révision: 11.09.2025

Numéro de la FDS:

400000011295

Date de dernière parution: 14.03.2024 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

NOEC: 0,069 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu

aquatique)

1

#### Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 112 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 68 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 120

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 30

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

#### hydroperoxyde de α, α-diméthylbenzyle:

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3.9 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: non

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 18,84 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## ARALDITE® 2051 RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.03.2024 1.2 11.09.2025 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

les autres invertébrés

aquatiques

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 3,1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Composants:**

### méthacrylate de méthyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 28 d

#### acide méthacrylique:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée Concentration: 3 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 86 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

BPL: oui

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable

#### Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 54,6 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 91,8 %

Lié à: Carbone organique dissous (COD)

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

BPL: oui

## hydroperoxyde de α, α-diméthylbenzyle:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### **Composants:**

méthacrylate de méthyle:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## ARALDITE® 2051 RESIN

Version 1.2

Date de révision: 11.09.2025

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 14.03.2024 400000011295 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 1,38

acide méthacrylique:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 0,93 (22 °C)

pH: 2,2

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Bioaccumulation

Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Durée d'exposition: 28 d

Facteur de bioconcentration (FBC): 330 - 1 800

Méthode: Essai en dynamique

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 5,2

12.4 Mobilité dans le sol

**Composants:** 

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Répartition entre les compartiments environnementaux

: Koc: 8183

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique

supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Evaluation N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).

N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

acide méthacrylique:

N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT). Evaluation

N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Evaluation N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## ARALDITE® 2051 RESIN

Version Date de révision: 1.2 11.09.2025

Date de dernière parution: 14.03.2024 Numéro de la FDS: 400000011295 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Evaluation N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).

N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

hydroperoxyde de α, α-diméthylbenzyle:

Evaluation N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).

N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes

réglementations locales, régionales, nationales, et

internationales.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADN** UN 2924 **ADR** UN 2924 RID UN 2924 **IMDG** UN 2924 **IATA** UN 2924

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.

(METHYL METHACRYLATE, METHACRYLIC ACID)

**ADR** : LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.

(METHYL METHACRYLATE, METHACRYLIC ACID)

**RID** LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.

(METHYL METHACRYLATE, METHACRYLIC ACID)

**IMDG** FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

(METHYL METHACRYLATE, METHACRYLIC ACID)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **ARALDITE® 2051 RESIN**

Version 1.2

Date de révision: 11.09.2025

Numéro de la FDS:

40000011295

Date de dernière parution: 14.03.2024 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

**IATA** Flammable liquid, corrosive, n.o.s.

(METHYL METHACRYLATE, METHACRYLIC ACID)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

		Classe	Risques subsidiaires
ADN	:	3	8
ADR	:	3	8
RID	:	3	8
IMDG	:	3	8
IATA	:	3	8

#### 14.4 Groupe d'emballage

#### ADN

Groupe d'emballage : 11 Code de classification : FC Numéro d'identification du 338

danger

Étiquettes 3 (8)

#### **ADR**

Groupe d'emballage Ш Code de classification FC Numéro d'identification du 338

danger

Étiquettes 3(8)Code de restriction en (D/E)

tunnels

#### **RID**

Groupe d'emballage Ш : FC Code de classification Numéro d'identification du : 338

danger

Étiquettes 3 (8)

### **IMDG**

Groupe d'emballage Ш Étiquettes 3 (8) EmS Code F-E, S-C

## IATA (Cargo)

Instructions de 363

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) Y340 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Flammable Liquids, Corrosive

#### IATA (Passager)

Instructions de 352

conditionnement (avion de

ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y340

SDS\_FR-AM - - 400000011295

29 / 33

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **ARALDITE® 2051 RESIN**

Version 1.2

Date de révision: Numéro de la FDS: 11.09.2025

400000011295

Date de dernière parution: 14.03.2024 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Flammable Liquids, Corrosive

## 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour non

l'environnement

ADR

Dangereux pour non

l'environnement

**RID** 

Dangereux pour non

l'environnement

**IMDG** 

Polluant marin non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Non applicable

: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement P5c européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

LIQUIDES INFLAMMABLES

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## ARALDITE® 2051 RESIN

Version Date de révision: Date de dernière parution: 14.03.2024 Numéro de la FDS: 1.2 11.09.2025 400000011295 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: 65, 82, 36, 12, 25

Surveillance médicale

renforcée (R4624-23)

: Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la

protection de l'environnement

(Code de l'environnement

R511-9)

: 4331

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables. H242 : Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

: Nocif en cas d'ingestion. H302 : Toxique par contact cutané. H311 : Nocif par contact cutané. H312

: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions H314

des yeux.

H315 : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. H317 Provoque de graves lésions des yeux. H318

Toxique par inhalation. H331 H332 Nocif par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires. H335

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des H410

effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. Toxicité aiguë

Aquatic Acute Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. Lésions oculaires graves Liquides inflammables Flam. Liq. Org. Perox. : Peroxydes organiques

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **ARALDITE® 2051 RESIN**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.03.2024 11.09.2025 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2009/161/EU : Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION

établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive

2000/39/CE de la Commission

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents

chimiques en France

2009/161/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
2009/161/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

## Information supplémentaire

Classification du mélange	:	Procédure de classification:
Flam. Liq. 2	H225	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Skin Corr. 1B	H314	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Eye Dam. 1	H318	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **ARALDITE® 2051 RESIN**

Version Date de révision: 1.2 11.09.2025

Numéro de la FDS: 400000011295

Date de dernière parution: 14.03.2024 Date de la première version publiée:

17.02.2021

Date d'impression 29.10.2025

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.